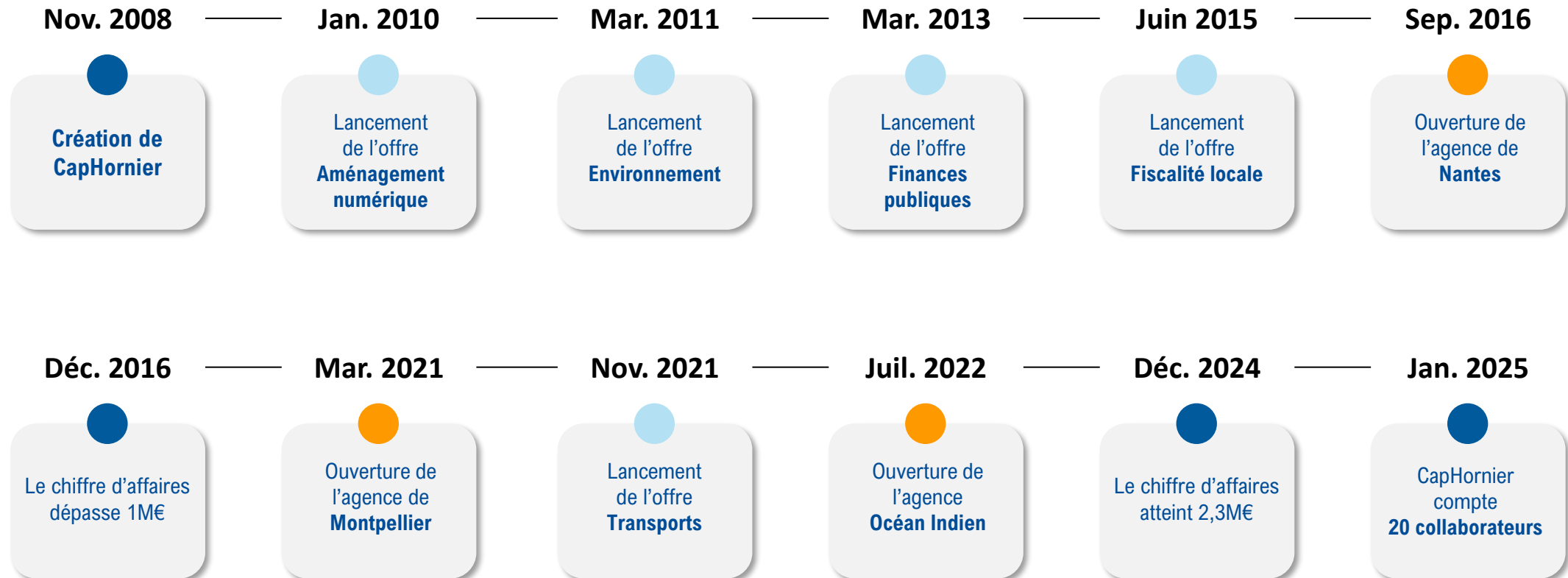


Présentation de la Loi de Finances 2026

Notre histoire



Notre offre - Finances publiques

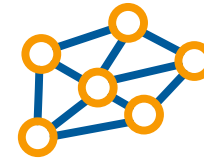
CapHornier est spécialisé en finances publiques et accompagne les administrations publiques, les collectivités territoriales, les établissements publics dans la gestion de leurs finances. Dans une période de raréfaction des deniers publics, nos offres intègrent systématiquement un volet d'optimisation.



Analyse financière



Fiscalité locale



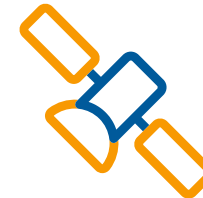
Intercommunalités



Dotations et
péréquations



Construction budgétaire
Budget vert



Audit de satellite

Notre équipe d'experts – Finances publiques



Sarah Moureaud
Directrice associée



Anthony Brunellière
Consultant



Julien Higashiyama
Directeur de projets



Notre offre – Gestion de services publics

La gestion des services publics est un domaine vaste et complexe qui touche tous les aspects de la vie quotidienne, de l'eau potable à l'énergie, en passant par les transports et la gestion des déchets. CapHornier assiste notamment les collectivités dans les passations de contrats (DSP, marchés, etc.), la négociation avec les partenaires privés, l'analyse structurelle des régies et les transferts de compétences.



Environnement



Tourisme & Culture



Energie



Mobilités



Médico-social



IRVE



Portuaire & Aéroportuaire

Plan de l'intervention

**Contexte
macroéconomique**

**Contexte des
finances locales**

**Dispositions de la Loi de
Finances 2026 et autres
mesures impactantes**

Contexte macroéconomique

Contexte macroéconomique : Monde

Croissance mondiale en léger ralentissement :

- 3,0 % en 2024
- 2,9 % en 2025
- 2,8 % en 2026

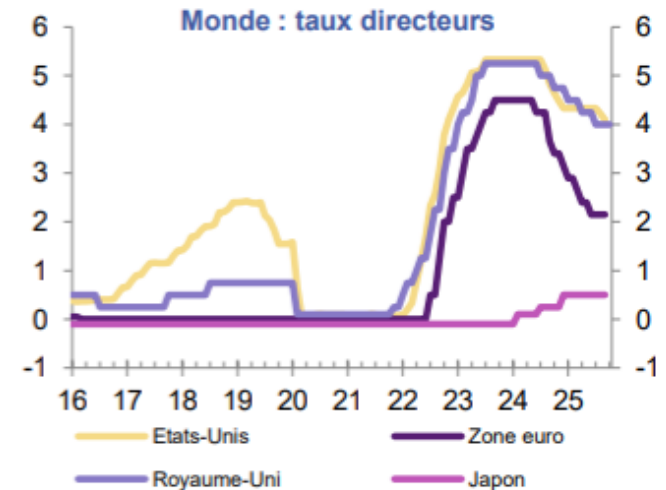
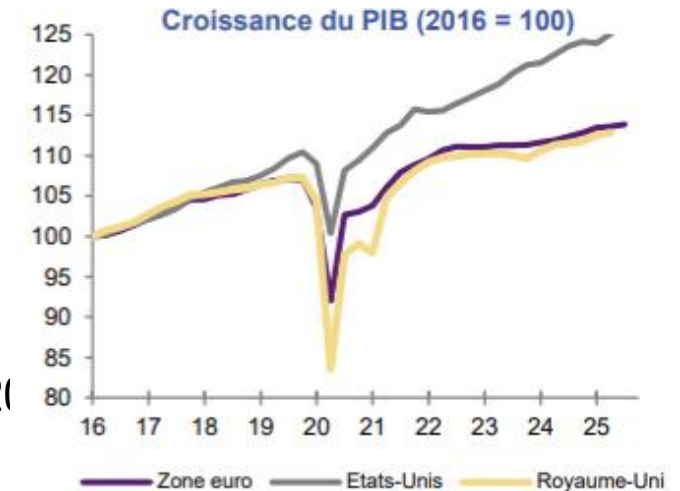
Par zones géographiques

- **États-Unis** : ralentissement mais toujours en croissance (1,8 % en 2025 et 2026)
- **Zone euro** : croissance modérée (1,3 % en 2025 ; 1,2 % en 2026)
- **Royaume-Uni** : proche de la zone euro
- **Chine** : autour de 5 %

Politiques monétaires contrastées :

- Fed : baisse des taux jusqu'à 3 % en avril 2026
- BCE : stabilisation autour de 2 %
- BoE : baisse prudente
- BoJ : dernière hausse à 0,75 % en décembre 2025

Risques persistants : droits de douane, tensions géopolitiques.



Sources : Fed, BCE, BoE, BoJ, Natixis

Contexte macroéconomique : Zone euro

Croissance :

- 1,3 % en 2025
- 1,2 % en 2026

Pays moteurs : Espagne (+2,9 %), France (+1 %)

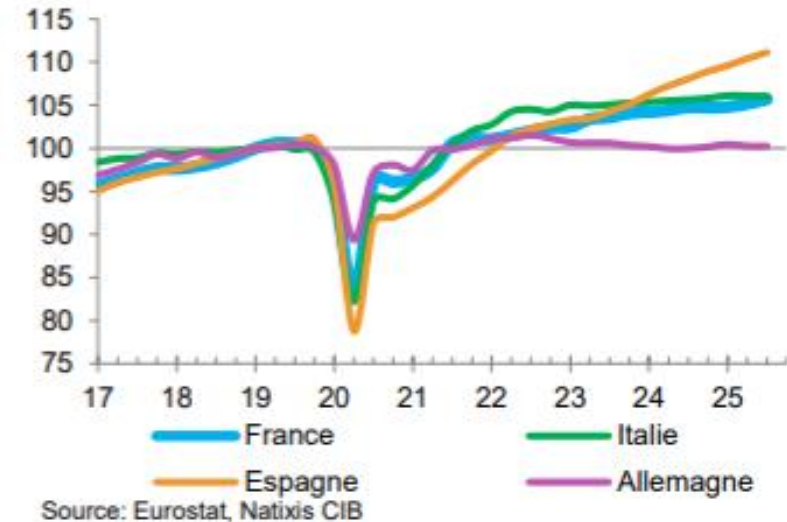
Croissance faible : Allemagne (+0,3 %)

Inflation :

- 2,1 % en 2025
- 1,7 % en 2026

Effets directs : appréciation de l'euro, baisse prix énergie.

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



Contexte macroéconomique : France

Activité/Croissance :

- +0,9 % en 2025
- +1,0 % en 2026

Facteurs :

- Bonne performance aéronautique
- Incertitudes politiques → frein consommation & investissement

Inflation :

- 1,1 % en 2025
- 1,3 % en 2026

Tirée à la baisse par la baisse des tarifs réglementés électricité (-15 % en 2025).

Emploi :

- Baisse de l'emploi salarié privé : -0,5 % sur un an (T3 2025)
- Ralentissement des salaires : +2 % en glissement annuel
- Taux de chômage prévu : 7,6 % en 2026

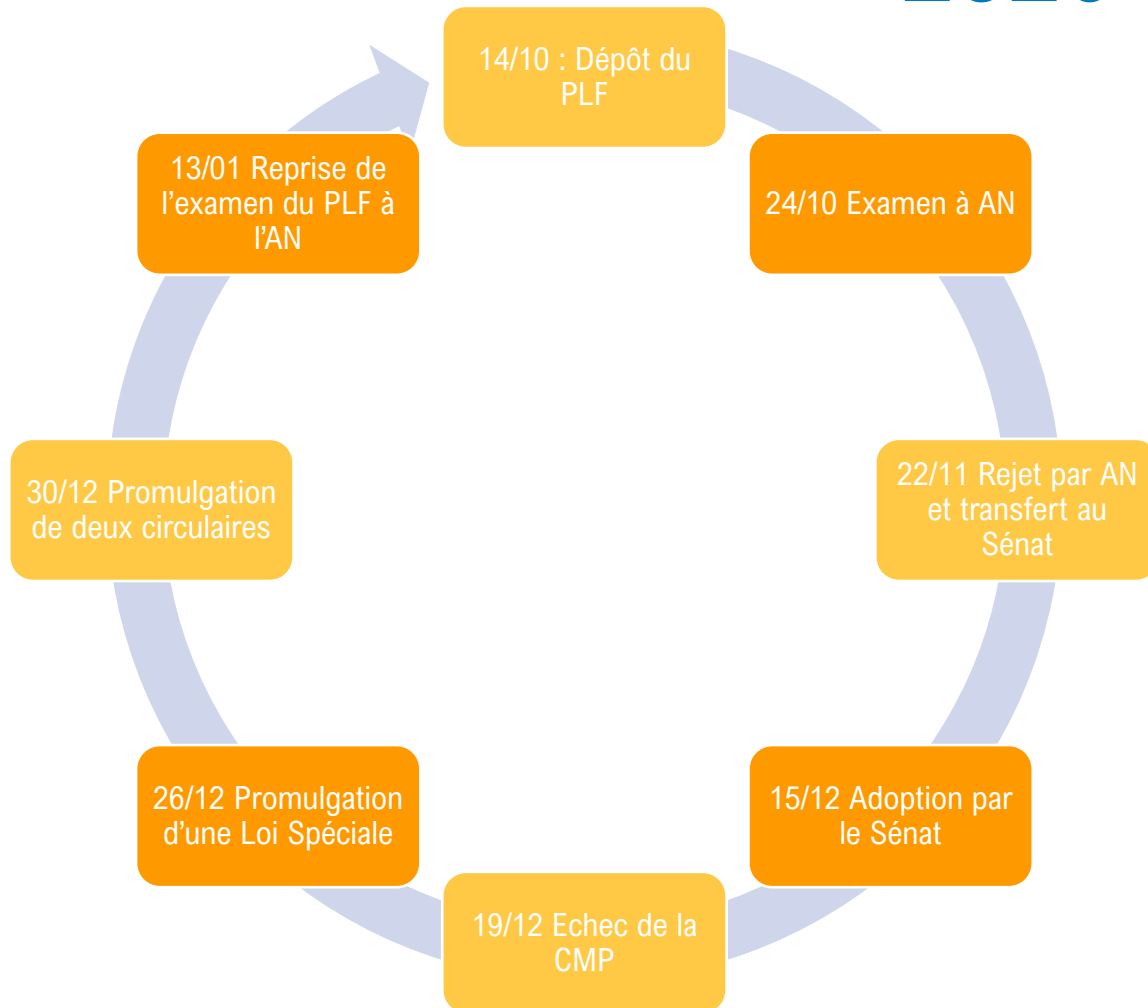
Déficit :

- Prévision à 4,7% du PIB en 2025 contre 5,4% en 2025
- Augmentation du ratio d'endettement à 117,9% du PIB en 2026 contre 115,9% en 2025

Taux directeurs :

- Taux courts stabilisés, mais taux longs durablement élevés

Circuit parlementaire du Projet de Loi de Finances 2026



- Depuis le 13/01 :
- 19/01 : Le Gouvernement a engagé sa responsabilité sur le volet recettes
- 02/02 : Adoption du PLF 2026 par l'Assemblée nationale sans vote

Contexte des finances publiques et locales

Finances publiques

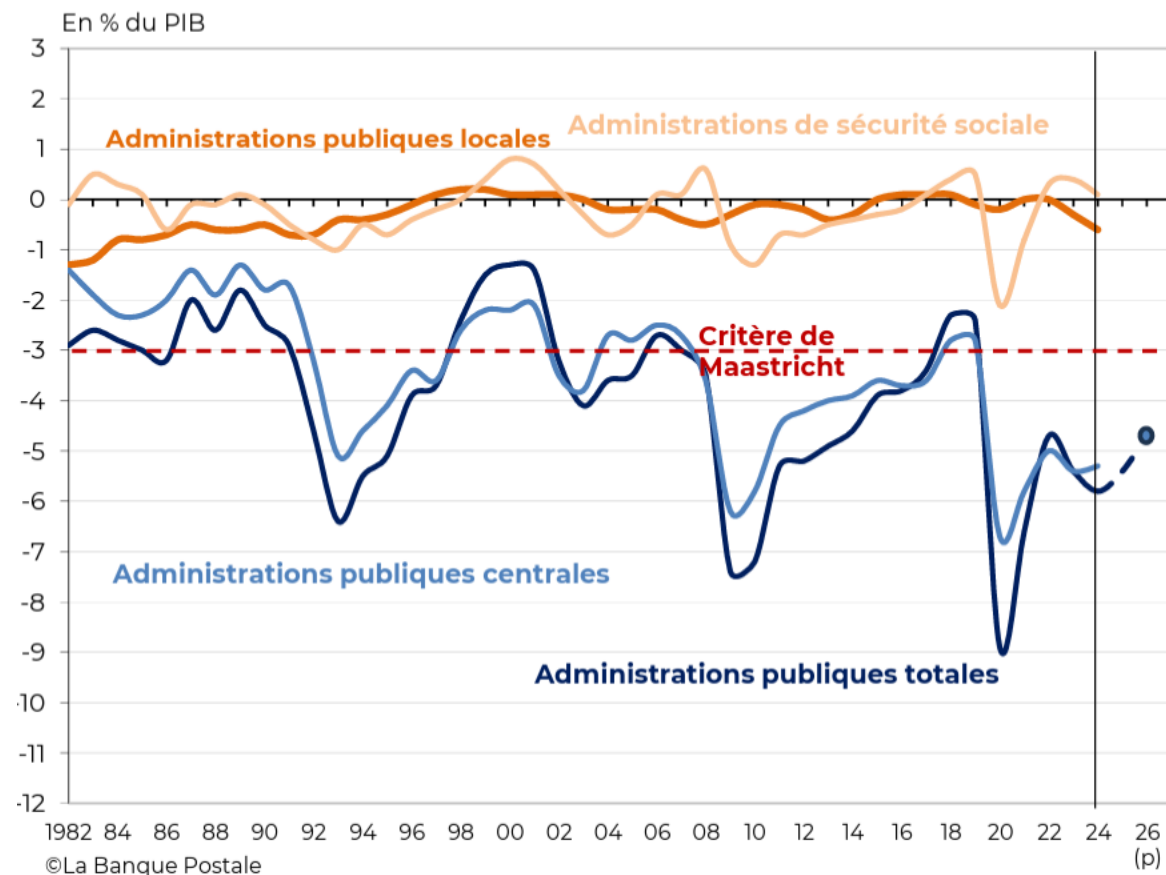
Tendances nationales

- Un déficit public à 5,4% du PIB en 2025
- Un déficit public des administrations principalement porté par les administrations centrales
- Les administrations locales présentent quant à elles, le déficit le plus contenu

Prévisions cibles retenues dans le cadre du PLF 2026 :

Déficit public à -5,3% du PIB

Le déficit des administrations publiques



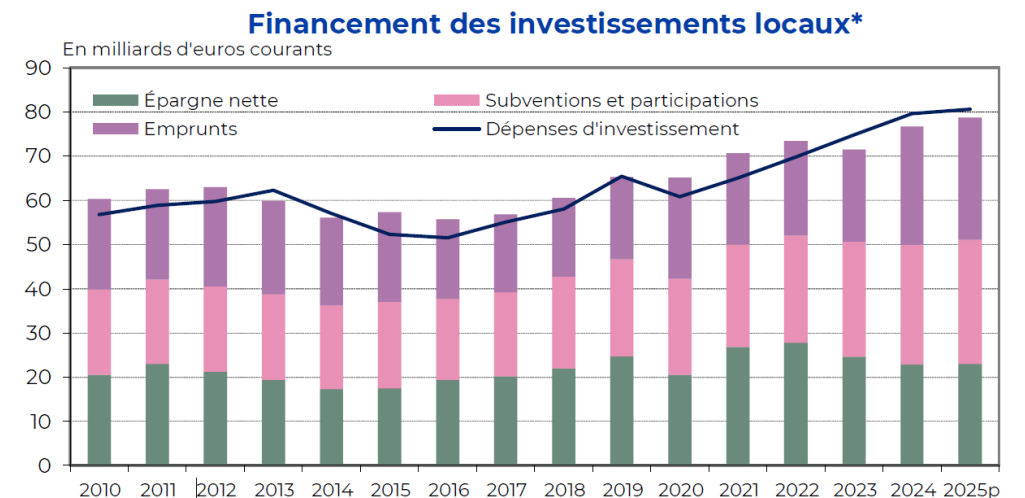
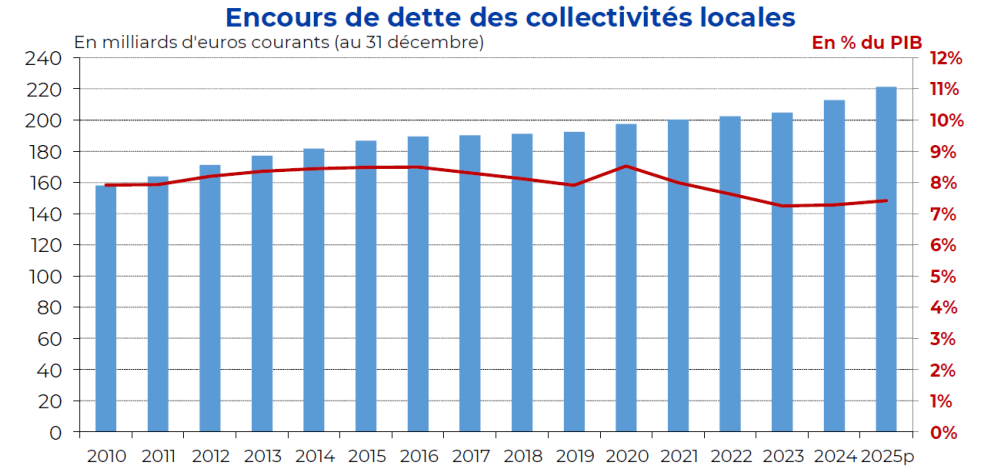
Finances locales : un cadre global contraint

Tendances nationales

- Épargne brute globalement stabilisée
- Dette locale en hausse modérée mais soutenable
- Forte pression sur la trajectoire des finances publiques

Enjeu pour le bloc communal

- Capacité d'autofinancement à préserver
- Arbitrages renforcés entre fonctionnement et investissement
- Vigilance sur les équilibres pluriannuels



PLF 2026

Au regard du contexte identifié pour 2026, le PLF a été rédigé avec un objectif premier de maîtrise des dépenses

- Objectif national de réduction du déficit public
- Contribution attendue de l'ensemble des administrations publiques, dont les collectivités

En ce sens, plusieurs dispositions venaient fortement impacter le volet recettes et dépenses des collectivités pour une contribution totale estimée à 4,6 Mds€ à travers les dispositions suivantes :

Dépenses

- Dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités (DILICO)
 - Renouvellement et extension du dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales, créé en 2025

Recettes

- Enveloppe globale de la DGF annoncée comme **globalement stable**
- Ecrêtement de la TVA allouée en compensation des réformes fiscales de suppression de la THRP et de la CVAE (pour abonder un fonds de péréquation départemental)
- Réduction du PSR de compensation de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels (-25% de minoration sur la compensation versée aux EPCI)
- Réduction de la DCRTP : - 27,81% pour le bloc communal
- FCTVA : modification du calendrier de versement pour les EPCI+ modification du périmètre d'éligibilité (sortie des dépenses de fonctionnement)
- Création d'un fond globalisé d'investissement FIT regroupant DSIL, DETR et DPV

Le circuit parlementaire et les différentes négociations ont abouti à une contribution totale de 2 milliards d'€.

Dispositions de la Loi de Finances 2026 et autres mesures impactantes

Dotations

Dotations : Art. 31 - DGF 2026

Stabilité de la DGF au niveau de la LFI 2025 27 395 M€.

- Maintien des trois augmentations successives depuis 2023 mais sur une enveloppe à périmètre constant

Points clés :

- Réintégration d'une fraction TVA affectée aux régions depuis 2018 (5 172 M€)
- Deux autres mesures de moindre ampleur sont réintégrées
- Variables d'ajustement : **-527 M€ contre -487 M€ en 2025**

Pour les communes :

- Dotation forfaitaire : Réduction pour la majeure partie sur la base d'un écrêtement
- DSR et DSU en augmentation

Idem pour les EPCI :

- Augmentation de la Dotation d'intercommunalité
- Réduction de -5% de la dotation de compensation

En millions €	Montants 2026
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	
Bloc communal	- 50
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	
Communes	- 128
EPCI à fiscalité propre	- 130
Départements	- 30
Régions	- 181
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	
Régions	- 8
Total minoration	- 527

Dotations : Art. 74 – Création du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)

Suppression de la proposition visant à unifier les dotations d'investissement à travers le Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) regroupant :

DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

DPV (Dotation Politique de la Ville)

Néanmoins, la baisse prévue de – 200 millions sur la DSIL est maintenue

Dotations : Art. 49 –Fonds vert

Contexte du dispositif

Le Fonds vert a été créé en **2023** comme enveloppe dédiée au financement des actions de **transition écologique** portées par les collectivités.

Initialement le PLF 2026 prévoyait une baisse de ce fonds de -0,50 Milliards d'€

Selon la loi de finances 2026

- **2025 : 1,15 Md€**
 - **2026 : 0,84 Md€**
- 0,31 Md€, soit -26 % en un an.**

Dotations : Art. 32 – Modulation d’attribution de la TVA affectée aux collectivités locales

FCTVA - Contexte

Le **Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** constitue l’un des principaux transferts financiers vers les collectivités, remboursant une partie de la TVA sur leurs dépenses d’investissement.

Suppression des dispositions modifiant la nature des dépenses éligibles au FCTVA

Maintien de la mesure visant à décaler d’un an les recettes de FCTVA des EPCI → gel du FCTVA pour 2026

TVA - Contexte

Le reversement de la dynamique de TVA aux collectivités en compensation de la perte fiscale subie par la suppression de la CVAE et de la TH sera maintenu

Fiscalité

Fiscalité : Art. 27 – Ajustement de la mise en œuvre des révisions des valeurs locatives (professionnels & habitation)

1. Valeurs locatives des locaux professionnels

Afin d'éviter des variations trop fortes lors de la nouvelle actualisation sexennale prévue en 2027, l'article 27 propose :

- une actualisation des règles du coefficient de neutralisation,
- un nouveau lissage sur 6 ans,
- le prolongement pour un an du planchonnement. (réduction de 50% des variations sur les VL tant à la hausse qu'à la baisse)

2. Valeurs locatives des locaux d'habitation

La révision commence par un recensement des loyers pour établir des tarifs par m² selon le secteur géographique.

Le Gouvernement doit d'abord produire un rapport d'impact avant le 1er septembre 2026.

Les nouvelles valeurs étaient initialement prévues pour une application au 1er janvier 2028.

Cependant, l'article 27 propose un décalage de trois ans :

- recensement repoussé à 2028,
- rapport attendu pour le 1er septembre 2029,
- nouvelles valeurs applicables à compter de 2031.

Fiscalité : Art. 34 – Ajustements des dispositifs de compensation d'exonérations fiscales

Objet de la mesure

Ajustement des dispositifs de compensation des **exonérations fiscales** versées aux collectivités locales.

Abattement des terres agricoles (TFPNB)

- La LFI 2025 augmente l'abattement sur les terres agricoles de **20 % à 30 %**.
- La compensation versée par l'État est historiquement **fixée sur 20 %**, ce qui entraînait une **perte de ressources** pour les collectivités en 2025.
- L'article 34 corrige cela : **l'État compensera désormais l'intégralité de l'abattement (30 %)**.

Abattement sur les valeurs locatives des établissements industriels réduit de 19,3% en 2026

- La compensation par l'État aux collectivités et intercommunalités de l'abattement de moitié des valeurs locatives des établissements industriels institué en 2021 – dans le cadre de la réforme des impôts dits de production – serait réduite de 789 millions d'euros

Fiscalité : Art. 11 – Anticipation de la suppression progressive de la CVAE

Contenu de l'article 11 du PLF 2026

L'article **anticipe la suppression** de la CVAE pour intervenir **dès 2028** (au lieu de 2030 prévu par la LFI 2025).

Taux maximum de CVAE :

- **0,19 % en 2026**
- **0,09 % en 2027**

Le plafonnement CFE + CVAE est ajusté :

→ À partir de **2028**, il ne porte plus **que sur la CFE**.

L'article **n'impacte pas les collectivités**, car il ne modifie pas la fraction de TVA qui compense la disparition de la CVAE.

Autres thèmes

Autres thèmes : Art. 75 – Ajustement du dispositif DILICO 1

Objet du dispositif DILICO 1

Le dispositif **DILICO 1** (Dégrèvement des Impositions Locales pour la Concurrence et l'Orientation) constitue un mécanisme de **compensation de pertes fiscales** liées à des exonérations ou dégrèvements décidés par l'État.

Contenu de l'article 75

L'article 75 procède à un **ajustement du DILICO 1**, visant à :

- mettre le dispositif en cohérence avec les **réformes fiscales récentes**,
- **adapter la compensation** aux recettes réellement perdues par les collectivités,
- assurer le financement du mécanisme dans le cadre du PLF 2026.

Positionnement

DILICO 1 fait partie des **compensations fiscales ajustées** pour 2026.

Le dispositif est maintenu mais **actualisé** pour tenir compte de :

- la dynamique des bases fiscales,
- les évolutions réglementaires de ces dernières années.

Autres thèmes : Art. 76 – Création du dispositif DILICO 2

Objet du nouveau dispositif

Le PLF 2026 crée un **nouveau mécanisme**, appelé **DILICO 2**, destiné à **compléter** le dispositif DILICO 1 existant.

Finalité du DILICO 2

DILICO 2 a pour objet de :
compenser des **pertes fiscales non couvertes par DILICO 1**,
tenir compte de l'évolution récente de certaines **exonérations et dégrèvements**,
assurer une **prise en charge adéquate** des effets financiers pour les collectivités.

Positionnement

Le dispositif s'inscrit dans la logique générale de **mise à jour des compensations fiscales**.

Il vient **élargir** la couverture assurée par DILICO 1, sans le remplacer.

Il constitue un **deuxième mécanisme complémentaire**, spécifiquement calibré pour 2026.

Au titre du DILICO 2, en 2026 :

Les communes sont exonérées

Les EPCI contribueront à hauteur de 250 millions d'€

Les départements à hauteur de 140 millions et les Régions 350 millions.

Autres thèmes :

- **Plafonnement du reversement au CNFPT** : la cotisation des collectivités correspondant à 0,9 % de leur masse salariale, versée au CNFPT sera plafonnée à 397 millions d'euros, le reste revenant à l'État.
- **Prime régaliennne de 500 euros attribuée à chaque maire** en "reconnaissance des attributions« . Il s'agit d'une dotation versée aux communes qui la reverseront aux maires après acquittement de la CSG.

Autres mesures

Données complémentaires 2026

- Point d'indice de la fonction publique (1^{er} juillet 2023)
 - Valeur mensuelle : 4,92 €
 - Montant annuel (indice 100) : 5 907,34 €
- Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives
 - 2026 : 0,8 % ➔ légère tension au regard des prévisions d'inflation +1,3%
 - 2025 : 1,7 %
 - 2024 : 3,9 %
 - 2023 : 7,1 %
 - 2022 : 3,4 %
- Augmentation de 3 points de la cotisation à la CNRACL (jusqu'en 2028)
- Tarif de l'IFER 2026 : augmentation de + 1,3%
- Valeur forfaitaire pour la Taxe d'aménagement : 1 011€ en IDF et 891 € sur le reste du territoire



www.caphornier.fr



contact@caphornier.fr



01 71 19 95 60



Laurent PELISSON

Président

lpelisson@caphornier.fr

06 82 36 11 99